Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212203350-20251211-2025-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SENVEN-LEHART
Séance du 11 décembre 2025
20h00

PRESENTS : BURLOT Gilbert - RAIMONDO Annette - DAVENNE Jérémy -LE FOLL Hervé – LE GRAET Anthony – FINET Sylvie — MEROT Fabien- LE LAY Cédric-GUILLOUX Eugène- LANDRIEU Anthony- LE FLOHIC Jérôme

Absents excusés :

Nombre de conseillers en exercice : 11 **Votants** : 11 **Présents** : 11 procuration : 0

Secrétaire de séance : RAIMONDO Annette

Date de convocation le :04/12/2025

2025-12-03-chemins randonnées

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 361-1 du Code de l'environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

VU la proposition d'inscription d'itinéraires de randonnée au PDIPR par le Département.

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

1. Emet un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé (itinéraires à inscrire) ;

2. Approuve l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant au plan annexé (chemins ruraux à inscrire) et y autorise le passage du public) ;

3. S'engage à :
   - Garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux ;
   - Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR ;
   - Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée ;
   - Informer le Conseil départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.

4. Autorise M. / Mme le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus
Le 18 décembre 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilbert BURLOT